

Jalon 55

Les milieux hydriques et humides et les sols **proches de zones agricoles** ou utilisés à des **fins bioalimentaires** sont restaurés

Les milieux humides représentent principalement les tourbières (85 % des milieux humides au Québec), mais aussi les étangs et les marais, alors que les milieux hydriques font référence aux lacs et aux cours d'eau. Ce jalon adresse également la restauration des sols en zone agricole et des écosystèmes qui se trouvent à proximité.

Pourquoi ce jalon?

- Les pratiques agricoles conventionnelles (monoculture, élevage intensif, machinerie lourde, intrants de synthèse) causent une dégradation de la qualité des sols, et donc fragilisent davantage les agricultrices et les agriculteurs.
- L'utilisation des terres à des fins agricoles est l'une des deux principales causes de destruction des milieux humides au Québec. Souvent considérés comme inutiles, ceux-ci sont drainés pour augmenter la superficie agricole.
- La qualité des eaux proches des zones agricoles est préoccupante (présence de pesticides, nutriments, microorganismes). La destruction des zones tampons (milieux humides, végétation) ainsi que l'érosion des sols et des berges causées par les activités agricoles font partie des causes de sa dégradation.
- Ces écosystèmes rendent pourtant des services essentiels au secteur agricole et à la société en général : préservation de la biodiversité, filtration de l'eau, protection contre les sécheresses, atténuation des inondations et captation du carbone.
- Les sols et milieux humides sont des puits de carbone, et les tourbières peuvent être particulièrement efficaces pour lutter contre les changements climatiques. Au Québec, ces dernières séquestrent 50 % du carbone terrestre, alors qu'elles représentent moins de 10 % des sols québécois.
- Même si les défis liés à la restauration des sols, des milieux humides et des plans d'eau peuvent différer, leur santé est interreliée.

Niveau d'avancement



Qui doit être mobilisé?



Entreprises du secteur bioalimentaire : exploitations agricoles particulièrement



Établissements d'enseignement, de recherche et d'expertise : milieu de la recherche



Société civile : notamment organismes de bassins versants, organismes en environnement



Organismes de financement : fonds publics et privés



Gouvernements

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Promouvoir le développement et l'application de pratiques agroécologiques** (voir jalons 33 et 43), incluant notamment :
 - Les solutions alternatives à l'utilisation des pesticides (lutte biologique, lutte mécanique, technique de confusion sexuelle, etc.) et d'engrais (ex. système de rotation et culture de légumineuses);
 - Un meilleur encadrement de l'utilisation des pesticides et nutriments néfastes pour les écosystèmes;
 - La diminution de l'érosion des terres et des berges grâce à des cultures de couverture.
- **Soutenir le milieu agricole dans la modification de leurs pratiques**, notamment par la formation, l'accompagnement (voir jalon 37) et un soutien financier pour la gestion des risques inhérents aux changements de pratiques. Le programme ALUS Montérégie aide par exemple les entreprises agricoles avec le rétablissement de zones humides, l'installation de zones tampons riveraines et autres projets sur leur propriété.
- **Soutenir les projets de recherche et d'expérimentation agroécologiques à plus long terme** (voir jalon 28), permettant de justifier l'engagement des partenaires et développer des savoirs significatifs.
- **S'assurer d'une application plus stricte de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques**, votée en 2017. Cette loi prévoit des amendes élevées pour la destruction ou l'assèchement d'un milieu humide ou hydrique. L'argent doit servir à financer la création ou la restauration de ces milieux.
- **Développer et promouvoir la paludiculture (culture en tourbières) à des fins agricoles**. Cette pratique est méconnue au Québec, mais elle permettrait de valoriser les tourbières et d'inciter leur restauration. Des projets pilotes pourraient être lancés pour explorer de nouveaux débouchés pour le milieu agricole (foin, aliments).
- **Augmenter la tarification carbone** pour rendre plus compétitives les pratiques favorables au stockage de carbone dans les sols agricoles, à la préservation et à la restauration des tourbières et au développement de la paludiculture.
- **Augmenter le financement et les incitatifs financiers** visant la restauration des écosystèmes en milieu agricole.
- **Renforcer le droit québécois en matière de préservation de la biodiversité** (voir jalon 23).

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- **L'engagement de nombreux organismes québécois** en faveur de la préservation de ces milieux et la diminution des pesticides (organismes de bassins versants, conseils régionaux de l'environnement, Équiterre, Vigilance OGM, Parkinson Québec, etc.).
- **Le développement d'entreprises d'économie sociale et solidaire sur les territoires**, et l'expérience du Québec en matière de modèles coopératifs agricoles, qui favorisent un engagement envers la communauté, pourrait être favorable à des pratiques agroécologiques et à la restauration des écosystèmes.
- **Des efforts** de la part des gouvernements fédéral et provincial **pour subventionner et compenser** le milieu agricole lorsqu'il met en œuvre des pratiques agroécologiques, réduisant ainsi le risque financier, via notamment le plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada et le plan pour l'agriculture durable du Québec.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- **La situation précaire d'une partie du milieu agricole**, pour qui il est coûteux et complexe de changer ses pratiques de façon accélérée, surtout pour des gains qui se verront surtout sur le long terme.
- **Le conflit d'usage des terres.** L'étalement urbain se fait notamment au détriment de zones agricoles et contribue à la destruction des milieux humides et hydriques. D'autres activités économiques peuvent entrer en concurrence également : par exemple, il est plus intéressant économiquement d'utiliser les tourbières en zone agricole pour produire des matières isolantes ou de l'énergie plutôt que de s'en servir pour l'agriculture.
- **Le maintien de pratiques agroindustrielles.** Les conséquences des changements climatiques risquent d'augmenter la pression pour augmenter les rendements agricoles, favorisant ainsi les pratiques davantage industrielles.
- **L'absence de responsabilité individuelle** sur les écosystèmes ainsi que sur la biodiversité.

Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

- En quoi consiste un sol, un cours d'eau, un milieu humide ou un écosystème restauré? Suivant la définition adoptée, les actions induites ne seront pas les mêmes.
- Quel est le temps nécessaire pour restaurer les sols agricoles, les milieux humides et hydriques?

Ressources

- [Beaulne, J. et al. \(2021\). Peat deposits store more carbon than trees in forested peatlands of the boreal biome](#)
- [HEC Montréal. \(2022\). Atelier virtuel : modèle coopératif et paludiculture](#)
- [Champagne, É.-P. \(2021\). Québec très loin de son objectif. La Presse](#)
- [FAO. \(2015\). Status of the world's soil resources](#)
- [Moyer, J. et al. \(2020\). Regenerative agriculture and the soil carbon solution](#)
- [Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. \(2021\). Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec, 2020](#)
- [Pellerin, S. et Poulin, M. \(2013\). Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable](#)
- [Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. \(2021\). Plateforme Milieux humides et hydriques](#)
- [Ziegler, R. et al. \(2021\). Wet peatland utilisation for climate protection – An international survey of paludiculture innovation](#)